

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 512-6**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 12 août 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 512-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 512 ÉTABLISSANT DES
LIMITES DE VITESSE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL DE LA VILLE**

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 AOÛT 2025.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière